

Les règlements qui vont suivre représente les règlements à date du mois de décembre 1991, d'autres règlements pourraient s'y rajouter suite à un oublis.  
A la fin de chaque saison, les joueurs se réunissent afin de voter sur de nouveaux ou d'anciens règlements. Le vote se fait de façon démocratique; pour ou contre. La plus haute majorité l'emportant. Une décision nulle laissera en place ou rajoutera à la liste le règlement voté.  
Tous les joueurs peuvent voter lors de la réunion, émettre des commentaires ou de nouveaux règlements.

№ 901

les  
Règlements  
de la  
L.N.H.T.

1. Les joueurs ne peuvent bouger la table de jeu. Seul l'arbitre le peut. [PUNITION MINEURE]
2. Aucun contact violent n'est toléré, soit par les tiges du jeu ou par les joueurs envers le jeu. [PUNITION MINEURE]
3. L'arbitre n'est pas obligé d'endurer les commentaires et/ou les bousculades d'un joueur envers lui. [PUNITION MINEURE et/ou MAJEURE]
4. La rondelle doit rentrer complètement dans le filet pour que le but soit bon.
5. Une rondelle qui rebondit au fond du filet pour ressortir n'est pas considéré comme un but: Le jeu continu.
6. Tant que la rondelle n'est pas entré ou toujours en possession par le gardien; le jeu continu.
7. Une rondelle qui entre dans un filet après avoir bondit sur une bande n'est pas considéré comme un but.
8. Si un but est refusé, une mise-au-jeu se fait au centre.
9. Un but peut être compté par la partie extérieure de la tige (le bout qui retient le joueur ou "pion") même si le joueur qui occupait la tige écoulait une punition.
10. La mise-au-jeu se fait au point de mise-au-jeu le plus près d'où la rondelle sort du jeu. Au centre après un but.
11. L'arbitre peut arrêter le jeu à tout moment, même si la rondelle est toujours en jeu.
12. Un joueur peut demander un "time" à tout moment, si un de ses pion-joueur est tombé de sa tige, y compris le gardien.
13. Un joueur peut demander un "time" si il a une punition qui prend fin afin de remettre son pion-joueur.
14. Chaque joueur a droit à un temps d'arrêt (à ne pas confondre avec un "time").
15. Une partie est composé de trois (3) périodes de cinq (5) minutes, pour un total de quinze (15) minutes de jeu.
16. Une période supplémentaire est joué si les deux équipes sont à égalités après les quinze (15) minutes régulières.
17. Soit lors d'une partie de la saison régulière ou soit lors d'une partie des séries éliminatoires, le premier qui compte un but gagne la partie.
18. Le temps est arrêté si: un but se fait; il y a une punition; la rondelle sort du jeu ou si l'arbitre le juge bon.

19. Une saison est composé de soixante-dixhuite (78) pour chaque club. Soit trente-neuf (39) à domicile et trente-neuf (39) à l'étranger, partagé entre les trois autres équipes pour une ligue à quatre clubs.

OU

Une saison est composé de quatre-vingt (80) parties pour chaque club. Soit quarante (40) à domicile et quarante (40) à l'étranger, partagé entre les quatre autres équipes pour une ligue à cinq clubs.\*

20. Les séries éliminatoires se font entre les quatre (4) meilleurs équipes de la saison régulière en deux (2) séries:  
 a) 1<sup>er</sup>/4<sup>e</sup>  
 b) 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>
21. Une série se fait comme suit: les parties #1-2-5-7 se font chez la meilleur des deux équipes; les parties #3-4-6 se font chez l'autre équipe.
22. Les deux demi-final ainsi que la finale sont des 4 de 7. Sait à dire que le premier qui remporte quatre (4) victoires remporte la série.
23. Les gagnants de la série A et B s'affronteront lors de la finale.
24. Pour les demis-finaux les parties se font ainsi dans une soirée: Match 1 et 2 de série A; match 1 et 2 de série B; match 3 et 4 de série A; match 3 et 4 de série B; match 5 de A; 5 de B; 6 de A; 6 de B; 7 de A puis 7 de B.
25. Le total des inscriptions payé pour la saison représente les prix de la grande finale: 70% va au gagnant et 30% va au perdant (en arrondissant les montants).\*\*
97. Le marqueur ne peut prendre de décision à la place de l'arbitre.
98. L'arbitre peut demander conseil ou avis au marqueur, mais seul l'arbitre prendra la décision finale.
99. L'arbitre demeure le seul maître de la partie, il peut interpréter les règlements à sa façons, comme il peut adapter certains règlements à différentes situations, comme il peut aussi établir de nouveaux règlements si la situation le demande (qui sera toutefois voté par la suite lors d'une réunion des joueurs).

\* = Au moment d'écrivent ces règlement, il était question qu'une cinquième équipe se rajoute aux quatre autres.

\*\* = La distribution des prix pourrait changer comme elle pourrait rester le même avec l'arrivé d'une autre équipe.